

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00548

**FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE -
COMMUNE DE CHAMBOEUF - REHABILITATION DE LA MAISON RAGEY**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112
Nombre de présents : 72
Nombre de pouvoirs : 18
Nombre de voix : 90

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BARGAIN, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT,
M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON,
Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN,
M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER,
M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER,
Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

Le 23 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20191219-02019025480

DATE: 07/12/2019 10:23:00

M. Pierre FAYOL NOIRETERRE donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA,
Mme Christiane RIVIERE, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBÈNE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE DE CHAMBOEUF - REHABILITATION DE LA MAISON RAGEY

I. Fonctionnement du fonds de concours transition énergétique et écologique

Par délibérations du Conseil de Communauté du 03 juin 2015 et du 07 décembre 2017, Saint-Étienne Métropole a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des communes, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la thématique de la transition énergétique et écologique.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.

La collectivité, maître d'ouvrage, doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

Les travaux de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments communaux existants, menés dans le cadre d'une réflexion globale portée sur l'ensemble du bâtiment, sont éligibles au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique ».

Tout projet éligible peut bénéficier d'un taux d'intervention de base de 30 % du montant des dépenses éligibles ; ce taux peut être bonifié en fonction de la réponse du projet aux critères de développement durable suivants, pour être porté à 40 ou 50 % :

- énergie et eau (critère prioritaire) ;
- biodiversité et qualité de vie (critère prioritaire) ;
- intégration au site ;
- mobilité et accessibilité ;
- matériaux et filières ;
- cohésion et insertion sociales ;
- culture et participation.

Lorsque le projet n'est par nature pas concerné par l'un des critères de bonification, ce critère est considéré comme acquis.

La commune de Chamboeuf sollicite le fonds de concours « Transition énergétique et écologique » pour les travaux de réhabilitation de la maison Ragey.

II. Le projet porté par la commune de Chamboeuf

La commune de Chamboeuf porte le projet de réhabiliter une ancienne épicerie, appelée « la maison Ragey », en un lieu multifonctionnel afin de répondre aux besoins actuels de la commune en services de proximité. Ainsi, le bâtiment regroupera un espace social (circuit village-jardin, accueil des associations de la commune et des visiteurs, galerie d'exposition, salon de thé), des activités paramédicales (kiné, ostéopathe, orthophoniste, pédicure) et des logements.

Ce projet vise à améliorer la performance énergétique du bâtiment réhabilité par les postes de travaux suivants:

- Réfection complète des toitures et des façades ;
- Isolation thermique sous toiture ;
- Remplacement des menuiseries extérieures avec vitrage performant ;
- Isolation thermique intérieure des façades ;
- Cloisons intérieures avec isolant acoustique incorporé et faux-plafonds acoustiques (isolant thermo-acoustique pour logements mitoyens) ;
- Isolation thermique sur dallages ;
- Mise en place d'éclairage performant à LED.

Le coût total d'opération est estimé à 732 610,00 € HT, dont 546 610,00 € HT de dépenses éligibles.

Dans le cadre du dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique », la commune de Chamboeuf s'est vue attribuer un montant maximum de fonds de concours de 47 816,51 €, pour l'ensemble du mandat. A ce jour, une partie de cette enveloppe a déjà été attribuée à la commune. Le solde est de 31 631,76 €.

Comme suite à la demande de la commune et conformément aux règles de fonctionnement expliquées dans la partie I., il est donc proposé une aide à hauteur de 31 631,76 € pour ce projet.

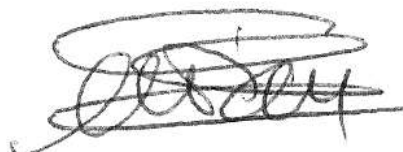
La commune a sollicité une aide financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à hauteur de 146 000,00 €.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique à la commune de Chamboeuf pour les travaux de réhabilitation de la maison Raguey d'un montant maximum de 31 631,76 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 2041412 du budget Développement durable – destination DDCLIMAT de l'exercice 2020 sous réserve de l'adoption du BP 2020.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU